

**CONVENTION de souscription du forfait
« AGIR 18/28 »
CONDITIONS PARTICULIERES**



Réservé Banque	Agence :	Code agence :
ICC :		

LE CLIENT

<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M
Nom : []	Nom de jeune fille : []	
Prénoms		
Né (e) le :	à :	
Nationalité :		
<input type="checkbox"/> Résident	<input type="checkbox"/> Non Résident	<input type="checkbox"/> LMDE
Adresse complète :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone : []	Mobile : []	
Situation de famille : []		
Profession : []		
Employeur : []	Depuis le : []	
Pièce d'identité (nature) : [] N° :		
Délivrée le : [] par : []		
Courriel : @		

Le Client déclare souscrire le forfait « AGIR 18/28 » comprenant les comptes, produits et services suivants :

- Tenue du compte de dépôt à vue (« compte-chèques »),
- Mise à disposition d'une Carte Bancaire à débit immédiat VISA AGIR ou VISA Electron AGIR,
- Tenue du ou des comptes d'épargne Livret Jeune et/ou Livret Agir,
- Service de banque en ligne Coop@net Comptes, pour la gestion du compte-chèques, du ou des comptes d'épargne, avec ajout automatique des comptes,
- Service d'épargne automatique Ecoclico, pour alimenter les comptes d'épargne sans y penser.

Le forfait « AGIR 18/28 », ainsi que les comptes, produits et services le composant, fonctionneront selon les conditions particulières suivantes et les conditions générales jointes.

DE CE FAIT, LE CLIENT DEMANDE :

L'ouverture d'un compte-chèques dans les livres du Crédit Coopératif

et atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus. Le Client reconnaît avoir reçu et pris connaissance des conditions générales de la convention de compte de dépôt où figurent les conditions d'utilisation du compte, ainsi que des conditions générales de tarification actuellement en vigueur au Crédit Coopératif. En cas d'insuffisance de provision à présentation d'un chèque émis, le Client a noté qu'il sera avisé par téléphone au numéro indiqué ci-dessus et par courrier. Le Client a noté que les relevés d'opérations sont envoyés gratuitement tous les mois.

OU : le Client possède déjà un compte-chèques Crédit Coopératif

Réservé Crédit Coopératif	Agence : []	Code agence : []
N° de compte :	Clé RIB :	

La délivrance d'une Carte Bancaire (carte à débit immédiat) :

<input type="checkbox"/> Carte VISA AGIR		<input type="checkbox"/> Carte VISA Electron AGIR		
<input type="checkbox"/> Médecins du Monde (11)	<input type="checkbox"/> UNAPEI (12)	<input type="checkbox"/> AIDES (13)	<input type="checkbox"/> Energie pour le Monde (14)	<input type="checkbox"/> Action contre la Faim (15)
<input type="checkbox"/> France Nature Environnement (16)	<input type="checkbox"/> Fondation Surf Rider (17)	<input type="checkbox"/> Aide et Action (18)	<input type="checkbox"/> Terre et Humanisme (19)	

Modalités particulières de fonctionnement

RETRAITS D'ESPECES		Encours de paiements autorisés		CBI-CBN
PLAFONDS STANDARDS	Périodicité 7 jours glissants	PLAFONDS STANDARDS		Périodicité 30 jours glissants
Retraits DAB France	310 €	France		1 550 €
Retraits guichet France	310 €	Etranger		2 300 €
Retraits DAB étranger	620 €	NOTA : les plafonds France/étranger ne sont pas cumulables		
Retraits guichets étranger	620 €			

En application de l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, il est précisé que :

- Les réponses aux questions formulées dans le présent document sont obligatoires : elles conditionnent la recevabilité de la demande de la Carte Bleue. Ces informations, destinées à la banque, ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que conformément aux dispositions de l'article 15 des conditions de fonctionnement de la carte ou pour répondre aux obligations légales réglementaires.
- Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies au moyen de ce questionnaire ont le droit d'en obtenir communication auprès de l'agence émettrice de la carte et d'en exiger, le cas échéant, la rectification.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de la Carte Bleue.

OU : le Client possède déjà une Carte VISA AGIR ou une Carte VISA Electron AGIR

Réservé Crédit Coopératif	Agence : <input type="text"/>	Code agence : <input type="text"/>
N° de carte bancaire : <input type="text"/>		

L'ouverture d'un Livret Jeune et/ou d'un Livret Agir

Livret Jeune

Le Client déclare sur l'honneur avoir sa résidence habituelle en France et ne pas avoir ouvert d'autre « Livret Jeune » dans quelque établissement que ce soit et reconnaît avoir été informé des sanctions légales et des poursuites encourues en cas d'infraction à la législation.

Le Client verse à l'ouverture de son compte la somme de : €

- Par chèque joint à la présente demande,
 Par versement en espèces à la signature des présentes
 Par virement de son compte n° : ouvert au Crédit Coopératif

Option de PARTAGE

Le Client demande qu'une partie des intérêts du Livret Jeune soit reversée annuellement à l'association

Le Client donne mandat au Crédit Coopératif de verser, en son nom : 50 % 75% 100 % des intérêts et accepte que ses noms, prénom et adresse soient communiqués à l'association dès l'ouverture du Livret Jeune.

Livret Agir

Le Client demande l'ouverture d'un compte sur livret « AGIR » dans les livres du Crédit Coopératif. Le Client verse, à l'ouverture du compte, un dépôt initial de :

- Par chèque joint à la présente demande,
 Par versement en espèces à la signature des présentes
 Par virement de son compte n° : ouvert au Crédit Coopératif

En ce qui concerne les intérêts de son Livret Agir, l'option fiscale du Client est la suivante :

- Prélèvement libératoire forfaitaire (1) déclaration des revenus (1) (1) cocher la case concernée

PARTAGE : Par solidarité avec , le Client demande que 50 % des intérêts (bruts ou nets selon l'option choisie ci-dessus) de son Livret Agir soient reversés annuellement à cet organisme et donne mandat au Crédit Coopératif d'en effectuer le versement. Le Client a pris note que l'organisme bénéficiaire lui fera parvenir le reçu fiscal prévu par la réglementation. Le Client accepte que ses noms, prénom et adresse soient communiqués dès l'ouverture de son Livret Agir à l'organisme qu'il a choisi.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales du Livret Jeune et du Livret Agir.

le Client possède déjà un Livret Jeune et/ou un Livret Agir

Réserve Crédit Coopératif	Agence : []	Code agence : []
N° de compte : [] Clé RIB : []		
Réserve Crédit Coopératif	Agence : []	Code agence : []
N° de compte : [] Clé RIB : []		

La souscription d'un abonnement de banque en ligne Coop@net Comptes

Comptes dont le Client est titulaire		
Nature du compte	Intitulé du compte	Numéro de compte
Compte-chèques	[]	
Livret Jeune		
Livret Agir		

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation des services de banque en ligne et des conditions d'utilisation de l'abonnement.

OU : le Client possède déjà un abonnement de banque en ligne Crédit Coopératif

Réserve Crédit Coopératif	Agence : []	Code agence : []
Code utilisateur : []		

La souscription d'un abonnement Ecoclico :

PARAMETRAGE DU SERVICE D'ÉPARGNE AUTOMATIQUE ECOCLICO

Libellé du compte-chèques émetteur : []			
N° de compte : []		Clé RIB : []	
Seuil de déclenchement du traitement en début de mois (le 1er) ⁽¹⁾		Seuil de déclenchement du traitement en milieu de mois (le 16) ⁽¹⁾	
€		€	
Ordre de traitement ⁽²⁾	Type de compte d'épargne ⁽³⁾	N° du compte d'épargne	Montant du virement ⁽⁴⁾
			[] €
			€
			€
			€
			€

(1) Vous pouvez choisir un traitement le 1^{er} du mois, le 16 du mois ou le 1^{er} et le 16 de chaque mois. Le traitement est effectué dès lors, qu'à la date fixée, le solde créditeur du compte-chèques émetteur est supérieur ou égal au montant du seuil de déclenchement.

(2) L'ordre de traitement définit l'ordre de priorité de réalisation des virements, dans la limite de la quote-part correspondant à la différence entre le montant du solde créditeur du compte-chèques émetteur et celui du seuil de déclenchement (le « montant disponible pour l'épargne ») : l'ordre n° 1 est traité prioritairement à l'ordre n° 2, etc. Dans l'hypothèse où le montant disponible pour l'épargne serait insuffisant pour traiter l'ensemble des virements prévus, ledit montant sera néanmoins viré en totalité, le dernier virement exécuté (dans l'ordre de traitement) étant dès lors susceptible de ne l'être que partiellement.

(3) Comptes d'épargne possibles : Livret Jeune et Livret Agir.

(4) Un montant nul signifie que le virement sera exécuté pour le reste du montant disponible pour l'épargne.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales du contrat ECOCLICO.

OU : le Client possède déjà un contrat ECOCLICO

Réserve Crédit Coopératif	Agence : []	Code agence : []
N° de compte : [] Clé RIB : []		

Facturation

Le Client autorise le Crédit Coopératif à débiter le montant de la cotisation mensuelle liée au forfait « AGIR 18/28 » ainsi que les commissions relatives aux opérations faisant l'objet d'une facturation sur le compte de facturation suivant :

Références bancaires – Compte de facturation	
Agence : <input type="text"/>	ICC : <input type="text"/>
Code banque : 42559	Code guichet : <input type="text"/> N° de compte : <input type="text"/> Clé RIB : <input type="text"/>

Le Client atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus et accepte les conditions générales de banque actuellement en vigueur au Crédit Coopératif ainsi que les conditions générales et particulières des différents produits et services inclus dans le forfait « AGIR 18/28 », qui lui ont été remises au plus tard au moment de la signature de la présente convention (cf. annexes).

Je m'oppose à ce que les données me concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale (point 15.- Informatique et libertés - communication d'informations des conditions générales)

Le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des conditions générales du forfait « AGIR 18/28 » et, après en avoir pris connaissance, les accepter sans réserve.

(*En cas de vente à distance au sens des articles L. 121-20-8 et suivants du Code de la Consommation*) Le Client déclare donner son accord pour que le forfait et les comptes, produits et services le composant et souscrits dans le cadre des présentes prennent effet avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

Fait à : le :

Le Client

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Crédit Coopératif

Signature autorisée

Document à retourner directement à

EPARGNE^{en} CONSCIENCE

26 Bd du Roi René
13100 AIX EN PROVENCE

BORDEREAU DE RETRACTATION

Ce formulaire est à renvoyer au plus tard **QUATORZE** * jours après votre acceptation, par lettre recommandée avec accusé réception à :

CREDIT COOPERATIF – COOPABANQUE BACK OFFICE – MB5 / 816, 33 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre.

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration des délais rappelés ci-dessus, **lisiblement et parfaitement remplie.**

(*Si ce délai expire un samedi, dimanche ou un jour férié ou chômé, il sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le délai commence à courir à partir du jour suivant votre signature de la convention.

Je soussigné (nom, prénom),, déclare renoncer à l'ouverture du forfait Agir 18/28 du Crédit Coopératif, que j'avais acceptée le

Date :, le

Signature du titulaire

Signature du titulaire ou Co- titulaire

Les informations recueillies dans la présente convention ne seront utilisées qu'à des fins de gestion et ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire des obligations légales et/ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

CREDIT COOPERATIF – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable

Siège Social : 33 rue des Trois Fontanot - 92000 NANTERRE R.C.S. Nanterre B 349 974 931 APE 6419Z

GROUPE BANQUE POPULAIRE

Tél. : 01 47 24 85 00 - www.credit-cooperatif.coop

Réf. AGIR-CC - 06/2008 –page 4/4